



AUTOMATICIEN- INSTRUMENTISTE

FEMME/HOMME

Mon métier

L'automaticien ou l'instrumentiste gère l'ensemble des activités de maintenance réalisées sur les systèmes de contrôle-commande et de régulation dans une centrale nucléaire. Ces systèmes visent à assurer la bonne exploitation du réacteur.

Il vérifie tous les capteurs et appareillages de mesure de température, de pression, d'intensité et de débit afin d'assurer le bon fonctionnement de la centrale. Il procède aux analyses de pannes ou

dysfonctionnements sur des équipements électroniques (capteurs, transmetteurs, cartes électroniques...) et les répare. Il participe aux essais, aux réglages et à la remise en service des installations. Il travaille à partir de schémas, de plans de constructeurs, de modes opératoires et de gammes relatives aux automatismes, aux systèmes de régulation et à l'instrumentation.

Il établit un diagnostic et réalise le dépannage sur fonctionnement.

Conditions d'exercice et aptitudes

- . Disponibilité,
- . Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- . Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- . Habilitations électriques et mécaniques,
- . Facilités dans l'utilisation des outils informatiques,
- . Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Bonne connaissance des phénomènes physiques et des langages informatiques,
- Rigueur, logique, habilité et minutie,
- Sens du relationnel et du collectif,
- Réactivité,
- Capacité à bien communiquer et à analyser les risques liés à l'intervention,
- Attitude interrogative.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 800 € à 2 300 €.
- confirmé de 2 200 € à 3 000 €.

Formation et expérience

- BAC professionnel : Maintenance des Équipements Industriels (MEI-> futur bac professionnel Maintenance des Systèmes de Production Connectés MSPC), Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés (MELEC), Pilote de Ligne de Production (PLP),
- BTS : Contrôle Industriel et Régulation Automatique (CIRA), Conception et Réalisation des Systèmes Automatiques (CRSA), Maintenance des Systèmes (MS).
- DUT : Génie Électrique et Informatique Industriel (GEII), Génie Industriel et Maintenance (GIM),
- Licences professionnelles : options distribution électrique et automatisme, métiers de l'instrumentation et des contrôles, conception électronique des systèmes automatisés.
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Perspectives d'évolution

Des évolutions sont possibles vers des postes de chef d'équipe, de responsable de chantier, de projet, de chargé d'affaires ou de gestionnaire de prestation.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)





MONTEUR EN ISOLATION THERMIQUE (Calorifugeur)

FEMME/HOMME

Mon métier

Le monteur en isolation thermique (également appelé calorifugeur) pose ou retire des matériaux isolants sur destuyauteries, cuves, appareils...pour les protéger de l'environnement extérieur et éviter les pertes ou les gains de chaleur. Il intervient souvent avant les autres corps de métier, lors des opérations de maintenance, pour leur permettre d'atteindre le matériel sur lequel ils doivent travailler et, dès l'intervention achevée, pour remettre en place le calorifuge.

Il peut être amené à poser ou à appliquer les calorifuges qu'il a réalisés en atelier, à tracer, à pré-fabriquer et à assembler les tôles de protection.

Comme il intervient souvent en hauteur, une coopération avec les échafaudeurs est très courante et ils doivent, ensemble, respecter les règles de sûreté et de sécurité. Il peut être amené à monter son propre échafaudage.

Conditions d'exercice et aptitudes

- . Disponibilité,
- . Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- . Habilitations électriques,
- . Capacité au travail des métaux (tôle), au travail avec des outils portatifs ainsi qu'avec des machines (cintreuse, plieuse...),
- . Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- . Capacité à se représenter dans l'espace et à construire un objet,
- . Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Bonne aptitude manuelle,
- Capacité à bien communiquer et à analyser les risques liés à l'intervention,
- Rigueur, minutie, logique,
- Esprit d'équipe,
- Attitude interrogative.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 600 € à 1 900 €.
- confirmé de 1 750 € à 2 800 €.

Formation et expérience

Sans diplôme, vous pourrez être formés en interne par votre employeur. Une première expérience dans la maintenance industrielle ou la chaudronnerie peut convenir.

- BAC professionnel ou BTS en maintenance ou autres domaines techniques,
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Perspectives d'évolution

La spécialisation de montage en isolation thermique nécessite un apprentissage. Suivant son expérience et sa formation initiale, le calorifugeur peut travailler sur des chantiers plus complexes, et, après quelques années d'expérience, évoluer vers un poste de chef d'équipe ou de chef de chantier, ou encore vers un poste en atelier comme tôlier traceur.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)





CHAUDRONNIER TUYAUTEUR

FEMME/HOMME

Mon métier

Le chaudronnier travaille les métaux (souvent l'acier carbone, parfois l'acier inoxydable, mais aussi les alliages d'aluminium, de cuivre, de nickel, de titane,...) sous forme de tôles (feuilles, plaques) et de barres (profilés, tubes). Dans une centrale nucléaire, il conçoit des ensembles chaudronnés destinés à recevoir un contenant (réservoirs, cuves, échangeurs,...).

Dans le cadre de leur métier, le chaudronnier et le tuyauteur sont amenés à :

- lire, décoder et comprendre des plans qui définissent les ouvrages ou les réseaux à réaliser,
- tracer, découper puis mettre en forme les pièces à concevoir.
- pré-assembler ces pièces et les installer,
- effectuer des contrôles de fabrication...

Ils peuvent également mener des opérations de maintenance sur les installations en service : vérification, réparation, modification des circuits de tuyauterie, etc.

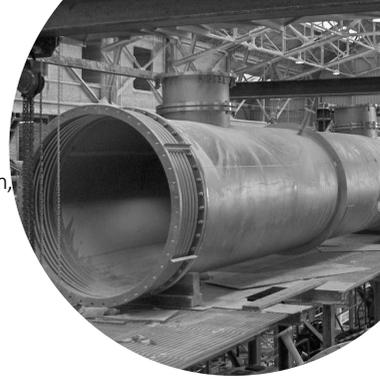
Les métiers de chaudronnier et de tuyauteur se sont beaucoup mécanisés, utilisant des machines à commande numérique ainsi que l'informatique pour les activités de traçage.

Sur les gros ouvrages, le travail est réalisé en équipe.

Conditions d'exercice et aptitudes

- . Disponibilité,
- . Compétences en mathématiques,
- . Compétences en lecture de plan,
- . Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- . Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- . Habilitations électriques et mécaniques,
- . Facilités dans l'utilisation des outils informatiques,
- . Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Bonne aptitude manuelle,
- Capacité à bien communiquer et à analyser les risques liés à l'intervention,
- Rigueur, minutie,
- Esprit d'équipe,
- Attitude interrogative.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 650 € à 2 000 €.
- confirmé de 1 900 € à 2 600 €.

Formation et expérience

- CAP : Réalisation en Chaudronnerie Industrielle / Serrurerie métallerie,
- Bac professionnel : Techniques d'Interventions sur Installations Nucléaires (TIIN), Technicien en Chaudronnerie Industrielle (TCI),
- Mention Complémentaire Tuyauteur,
- BTS : Contrôle et Réalisation Chaudronnerie Industrielle (CRCI), Maintenance des Systèmes (MS),
- DUT : Génie Mécanique et Productique (GMP),
- Licence Professionnelle Maintenance et Technologie : Procédés en Contrôles Non Destructifs, Contrôles et Vérifications d'Ouvrages sur Chantiers,
- Certificat EAPS + Diplôme de International Welding Specialist (Centre Institut de Soudure).
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Perspectives d'évolution

Dans tous les secteurs, la maintenance des ouvrages en service constitue une offre d'emplois non négligeable. Après des années d'expérience en fabrication, l'évolution est possible vers des emplois de maîtrise, de bureau d'études ou de méthodes, de contrôle qualité de fabrication.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)





ECHAFAUDEUR

FEMME/HOMME

Mon métier

Ouvrier qualifié, il réalise les différentes opérations liées au montage, à la modification et au démontage d'un échafaudage quelque soit le type de matériels et de structures (planchers, profilés, échelles, portillons...) tout en tenant compte de l'environnement de travail.

Il connaît les éléments de réglementation et les règles professionnelles de montage et démontage. Suivant ses compétences, il effectue des prises de cotes, s'approprie les plans de montage via des notes de calcul, ou bien encore, utilise une procédure de montage et les modes opératoires spécifiques aux chantiers.

Selon ses habilitations obtenues, il valide et atteste de la conformité des échafaudages avant utilisation.

L'échafaudeur intervient dans tous les lieux et environnements nécessitant la pose d'un échafaudage (capacité, grande hauteur...).

Il intervient souvent avant les autres corps de métier notamment les calorifugeurs lors des opérations de maintenance pour leur permettre d'atteindre le matériel et, dès l'intervention achevée, pour démonter les échafaudages.

Conditions d'exercice et aptitudes

- . Disponibilité,
- . Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- . Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- . Habilitations électriques,
- . Aptitudes médicales spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Précision, rigueur, organisation,
- Sens de la communication,
- Réactivité,
- Esprit d'équipe,
- Attitude interrogative.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant les conventions collectives de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 600 € à 1 950 €.
- confirmé de 1 750 € à 2 400 €.

Formation et expérience

Il n'y a pas de diplôme exigé pour un monteur ou chef d'équipe, le recrutement étant basé sur la capacité à travailler en hauteur et en équipe. Une première expérience en intérim dans le métier ou dans la manutention peut convenir.

Des actions de formation à l'emploi et des actions de formation continue fréquentes et systématiques sont également dispensées dans les entreprises.

Pour le métier de technicien de conception ou de bureau d'étude, le diplôme ci-dessous peut être requis :

- BAC+2 à +5 en mécanique ou équivalent.
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Perspectives d'évolution

Avec son expérience, un monteur échafaudeur peut évoluer vers des chantiers plus complexes (échafaudages suspendus...). Après quelques années d'expérience, l'évolution est possible vers un poste de chef d'équipe puis de chef de chantier. Suivant l'expérience et la formation de départ, 5 niveaux de qualification sont définis :

- l'aide-monteur d'échafaudage,
- le chef de chantier
- le monteur d'échafaudage,
- le technicien de conception ou de bureau
- le chef d'équipe

Sa fonction peut être complétée avec la réception, le contrôle de conformité et la vérification des échafaudages.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)



ÉLECTRICIEN

FEMME/HOMME

Mon métier

L'électricien prépare le matériel électrique permettant de travailler en toute sécurité sur les installations, dans le cadre de la maintenance ou de l'installation d'équipements électriques.

Il réalise soit le raccordement d'équipements à une installation électrique déjà existante, soit la remise en conformité ou la modification d'installations. Il identifie et réalise un diagnostic des dysfonctionnements.

Il procède aux réparations et aux changements de pièces sur les circuits électriques et veille à ce que le matériel soit conforme à la réglementation en vigueur et aux normes. Il répertorie le matériel utilisé et vérifie l'étalonnage des instruments de mesure, etc... À la fin de son intervention, il participe aux essais, aux réglages, aux mises au point et à la mise en service de l'installation.

Conditions d'exercice et aptitudes

- . Disponibilité,
- . Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- . Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- . Facilités dans l'utilisation des outils informatiques,
- . Habilitations électriques et mécaniques,
- . Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Bonne aptitude manuelle,
- Méthode, Organisation,
- Rigueur, logique, habilité
- Esprit d'équipe,
- Attitude interrogative.
- Capacité à bien communiquer,
- Grande capacité à évaluer les risques électriques liés à l'intervention, pour lui-même et tous les autres intervenants.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 600 € à 2 000 €.
- confirmé de 2 000 € à 2 600 €.

Formation et expérience

- CAP : préparation et réalisation d'ouvrages électriques,
- BAC : Sciences Technologies de l'Industrie et du Développement durable (STI2D),
- BAC professionnel : Électrotechnique, Énergie et Équipements Communicants (ELEC), Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés,
- Brevet Professionnel : Installations et Équipements Électriques,
- DUT : Génie Électrique et Informatique Industriel (GEII),
- Mention complémentaire (MC) : Maintenance en équipements et installations électriques,
- Mention complémentaire (MC) : Technicien en énergies renouvelables, option énergie électrique ou option énergie thermique,
- Licence professionnelle : Maintenance des Systèmes Industriels de Production d'Énergie parcours Maintenance Avancée,
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emploi. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Perspectives d'évolution

Des capacités d'autonomie, d'initiative et des compétences techniques peuvent permettre d'accéder au poste de chef d'équipe ou de chef de chantier. Le métier peut aussi mener vers des postes de gestion des prestations, de contrôleur technique, de préparateur et de chef de projet.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)





TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

FEMME/HOMME

Mon métier

Le domaine du Génie-Civil comporte plusieurs facettes, liées à la nature et l'importance des travaux à réaliser, qui peuvent concerner, des activités de maintenance, de modification d'installations existantes, ou des constructions d'ouvrages ou de bâtiments neufs.

Le technicien, peut ainsi être amené à réaliser, des réparations de parements béton, des carottages, des injections de fissures, des petits ouvrages en BA (massifs, trémies), des modifications de cloisons, du

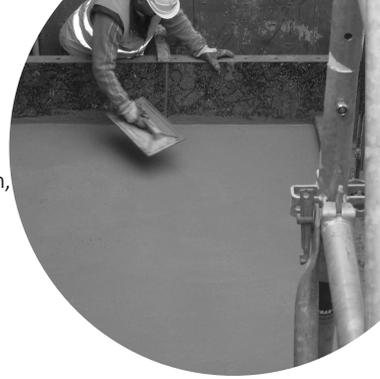
carrelage. Mais aussi à participer à la modification d'ouvrages existants (locaux industriels ou bâtiments tertiaires), et à participer à la constructions d'ouvrages neufs (locaux industriels ou bâtiments tertiaires).

Le technicien est soit Compagnon avec des qualifications et niveaux différents (ex : maçon, coffreur, ferrailleur, finisseur), soit il appartient à la Maîtrise chantier (ex : chef d'équipe, chef de chantier) ou de l'Encadrement chantier (ex : conducteur de travaux).

Conditions d'exercice et aptitudes

- . Disponibilité,
- . Mobilité, sur les différentes centrales nucléaires,
- . Connaissance des gestes techniques, travaux avec outils portatifs et machines (marteau-piqueur, carotteuse...),
- . Maîtrise de l'outil informatique, et des applications spécifiques au métier pour les encadrants,
- . Habilitations électriques et mécaniques,
- . Conduite d'engins de levage et de manutention (CACES),
- . Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- . Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Aptitude manuelle et polyvalence,
- Capacité à bien communiquer et à analyser les risques liés à l'intervention,
- Rigueur, logique, habileté,
- Esprit d'équipe,
- Attitude interrogative.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 500 € à 1 800 €.
- confirmé de 1 800 € à 2 500 €.

Formation et expérience

- Les formations de base pour un maçon-coffreur sont les CAP, Bac professionnel Bâtiment,
- Bac /BTS /DUT ou licences professionnelles : Génie civil ou en Travaux publics ou en Bâtiment...
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Perspectives d'évolution

Les intervenants en génie civil peuvent évoluer après plusieurs années d'expérience, vers des postes de chef d'équipe, de chef de chantiers, voire de conducteur de travaux.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)





LOGISTICIEN

FEMME/HOMME

Mon métier

Le logisticien nucléaire assure la préparation logistique du chantier où il intervient généralement en amont, pendant et en aval de la prestation de maintenance.

A ce titre, il réalise des opérations de confinement, réduit les risques radiologiques sur les chantiers, met en place des mesures d'assistance (sécurité, radioprotection...).

Il assure également le gardiennage et approvisionne les chantiers, procède à des remplacements de filtres et résines, décontamine (locaux, matériels, tenues), gère les entrées et sorties de personnes, met à

à disposition du linge et des tenues de travail spécifiques, gère des zones de rangement. Pendant la durée du chantier, le logisticien est également en charge d'assister les intervenants de société tierce, de gérer les déchets radioactifs issus des chantiers, d'exploiter des installations et ateliers (laverie, déchets, magasins outillage...) et de réaliser des déplacements de matériels par des manutentions manuelles ou par de la conduite d'engins (chariots élévateurs, grues, ponts roulants...).

Conditions d'exercice et aptitudes

- Disponibilité,
- Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- Respect des documents de référence et des modes opératoires,
- Conduite d'engins de levage et de manutention (CACES),
- Habilitations électriques et mécaniques,
- Facilités dans l'utilisation des outils informatiques,
- Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Polyvalence,
- Capacité à bien communiquer et à analyser les risques liés à l'intervention,
- Méthode, rigueur,
- Esprit d'équipe,
- Autonomie,
- Attitude interrogative,
- Esprit d'initiative,
- Comportement exemplaire sur le terrain.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 500 € à 1 700 €.
- confirmé de 1 700 € à 2 100 €.

Formation et expérience

- BAC professionnel : Techniques des Interventions sur Installations Nucléaire (TIIN),
- BTS : Environnement Nucléaire (EN),
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Perspectives d'évolution

En développant sa polyvalence, le logisticien nucléaire peut évoluer vers des postes de technicien en logistique, puis de chef d'équipe.

Avec une expérience confirmée dans les différents métiers de la logistique, il a la possibilité d'accéder à des postes à responsabilités plus importantes, tels que contrôleur interne, préparateur, planificateur, ou après suivi des formations, vers des métiers de la radioprotection. La possession d'un BTS ou d'un DUT permet d'évoluer rapidement vers des postes d'encadrement, de préparation et de planification.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)





MÉCANICIEN ROBINETIER

FEMME/HOMME

Mon métier

Le mécanicien robinetier réalise la maintenance corrective et préventive, à dominance mécanique, des équipements, installations, matériels de robinetterie (clapets, soupapes, vannes...). Dans le cadre de ces interventions, il est amené à lire des plans et des consignes techniques et il intervient à partir de modes opératoires. Il effectue les contrôles de leur état de fonctionnement (étanchéité, usure, usinage...) ainsi que les contrôles visuels et dimensionnels.

Il assure la maintenance des différents robinets TOR (tout ou rien) et réglants, qu'ils soient manuels, à motorisation pneumatique ou à motorisation électrique. Il réalise des diagnostics, des essais à l'aide d'outillages spécifiques sur ces robinets.

Ce métier s'exerce généralement en équipe.

Conditions d'exercice et aptitudes

- . Disponibilité,
- . Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- . Habilitations électriques et mécaniques,
- . Facilités dans l'utilisation des outils informatiques,
- . Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- . Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Sens de l'analyse, du relationnel et de la communication
- Capacité à bien communiquer et à analyser les risques liés à l'intervention,
- Méthode, rigueur,
- Esprit d'équipe,
- Esprit d'initiative.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 600 € à 2 000 €.
- confirmé de 2 000 € à 3 000 €.

Formation et expérience

- BAC professionnel : Techniques d'Interventions sur Installations Nucléaires (TIIN), Pilote de Ligne de Production (PLP),
- BTS : Environnement Nucléaire (EN), Contrôle Industriel et Régulation Automatique (CIRA), Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques (CRSA), Electrotechnique, Maintenance des Systèmes (MS),
- DUT : Génie Électrique et Informatique Industriel (GEII), Génie Industriel et Maintenance (GIM),
- Licences professionnelles : domaine de l'énergie, de la mécanique, de l'instrumentation avec si possible une spécialisation dans le nucléaire,
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Perspectives d'évolution

Après quelques années d'expérience, des évolutions sont possibles vers des postes de chef d'équipe, de responsable de chantier, de chef de projet, de chargé d'affaires ou de gestionnaire de prestation.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)





MÉCANICIEN SUR MACHINES TOURNANTES

FEMME/HOMME

Mon métier

Le mécanicien sur machines tournantes ou mécanicien de maintenance assure l'entretien des machines tournantes (pompes, turbines, compresseurs, moteurs, ventilateurs, alternateurs...) lors d'une intervention de réparation réalisée sur le matériel ou dans le cadre de visites de maintenance. Son activité consiste à démonter, contrôler, diagnostiquer, remplacer des pièces en fonction de leur usure, remonter les

matériels et tester leur remise en service. Préparer le travail, mettre en oeuvre, contrôler puis traiter les dysfonctionnements qu'il peut rencontrer, tel est l'ensemble de la mission d'un mécanicien de maintenance.

Conditions d'exercice et aptitudes

- . Disponibilité,
- . Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- . Habilitations électriques et mécaniques,
- . Facilités dans l'utilisation des outils informatiques,
- . Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- . Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Sens de l'organisation, de l'analyse, du relationnel,
- Méthode, rigueur
- Esprit d'équipe,
- Attitude interrogative.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 650 € à 2 000 €.
- confirmé de 1 900 € à 2 700 €.

Formation et expérience

- BAC professionnel : Technique d'Interventions sur Installations Nucléaires (TIIN), Pilote de ligne de production (PLP),
- BTS : Environnement Nucléaire (EN), Contrôle Industriel et Régulation Automatique (CIRA), Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques (CRSA), Electrotechnique, Maintenance des Systèmes (MS),
- DUT : Génie Électrique et Informatique Industriel (GEII), Génie Industriel et Maintenance (GIM),
- Licences professionnelles : domaine de l'énergie, de la mécanique, de l'instrumentation..., avec si possible une spécialisation dans le nucléaire,
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Perspectives d'évolution

Après quelques années d'expérience, une évolution est possible vers des postes de chef d'équipe ou de chef de chantier, mais aussi vers des postes de chargé d'affaires, de contrôleur technique, de planificateur et de préparateur.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)





PEINTRE EN REVÊTEMENTS INDUSTRIELS

FEMME/HOMME

Mon métier

Le peintre en revêtements industriels prépare les surfaces à traiter (grattage, brossage, sablage, décapage par jet d'eau sous pressions...). Puis en fonction des supports (murs, sols...), il applique des peintures ou des revêtements spéciaux adaptés, qui peuvent être stratifiés, ignifugés, étanches, anticorrosifs... Il assure la protection des ouvrages et des matériels contre les agressions (corrosion, contamination), pour garantir leur pérennité et leur propreté radiologique.

Ce métier se distingue de celui de peintre en bâtiment, en raison des exigences spécifiques des milieux dans lesquels les prestations sont réalisées, des matériaux utilisés et des techniques employées, toujours issus des dernières recherches en matière d'innovation.

Conditions d'exercice et aptitudes

- Disponibilité,
- Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- Travail physique : manipulations de charges,
- Positions de travail (souvent debout ou accroupi),
- Habilitations électriques et mécaniques,
- Facilités dans l'utilisation des outils informatiques,
- Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Rigueur, minutie,
- Esprit d'équipe,
- Capacité à analyser les risques liés à l'intervention et à bien communiquer,
- Sens de l'organisation,
- Attitude interrogative.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 400 € à 1 600 €.
- confirmé de 1 700 € à 2 200 €.

Formation et expérience

- CAP : Peintre applicateur de revêtement,
- BAC professionnel : Aménagement et finition du bâtiment,
- DUT : Génie civil,
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Pour répondre aux exigences d'EDF, un peintre nucléaire doit avoir :

- QRB « qualification revêtement béton ».
- ACQPA « peintre anticorrosion métal ».

Perspectives d'évolution

Après quelques années d'expérience, une évolution est possible vers des postes de chef d'équipe ou de chef de chantier, mais aussi vers des postes de chargé d'affaires, de contrôleur technique, de planificateur et de préparateur.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)





CHARGÉ DE CONTRÔLES ET D'EXAMENS NON DESTRUCTIFS

FEMME/HOMME

Mon métier

Le technicien en charge des Examens ou Contrôles Non Destructifs (END ou CND) réalise des contrôles sur des soudures de tuyauterie ou de structure métallique en fin de fabrication ou lors de suivis périodiques. Ce suivi est effectué afin de garantir la qualité de fabrication d'un composant ou sa robustesse en exploitation.

Le technicien en charge de ces contrôles met en œuvre des modes opératoires rigoureux et des techniques de contrôle qui permettent :

- de rechercher des défauts débouchant (en surface de la matière), par des contrôles appelés « surfaciques » faisant appel aux techniques de ressuage ou magnétoscopie..., de rechercher des défauts à l'intérieur même de la structure du

métal par des volumiques, ces contrôles font appel à des techniques de radiographie ou de détection par ultrasons.

Le choix du procédé dépend de la nature du matériau, de la forme de la pièce à examiner, du type et de la situation du défaut recherché.

L'appellation « contrôles non destructifs » (CND) concerne les contrôles réalisés sur les modifications, les réparations et les soudures neuves. Ces contrôles de soudure sont réalisés sans détruire le matériel.

Les CND sont aussi effectués sur des matériaux autres que métalliques (composite, béton, alliage).

Autres appellations : Contrôleur END, Agent de contrôle non destructif, Radiologue industriel, Contrôleur non destructif.

Conditions d'exercice et aptitudes

- . Disponibilité,
- . Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- . Les travaux sont souvent réalisés en poste, notamment de nuit pour la partie « radiographie »,
- . Habilitations électriques et mécaniques,
- . Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- . Facilités dans l'utilisation des outils informatiques,
- . Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Autonomie,
- Rigueur, minutie
- Représentation dans l'espace,
- Esprit d'équipe
- Exemplarité en matière de sécurité notamment sur les tirs radio,
- Attitude interrogative.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 700 € à 2 000 €.
- confirmé de 2 000 € à 2 900 €.

Formation et expérience

- Bac professionnel : Technicien en Chaudronnerie Industrielle (TCI)
- BTS : Techniques Physiques pour l'Industrie et le Laboratoire (TPIL)
- DUT : Mesures Physiques (MP),
- Licence professionnelle : Contrôle Non Destructif,
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Perspectives d'évolution

Les contrôleurs END/CND sont des spécialistes qui, en développant leur polyvalence et après une expérience confirmée sur les différentes techniques de contrôle, peuvent évoluer vers des postes d'expertise pour établir et qualifier de nouveaux modes opératoires ou vers des postes d'encadrement sur chantier.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)





TECHNICIEN EN RADIOPROTECTION

FEMME/HOMME

Mon métier

Le technicien en radioprotection participe à la prévention des risques radiologiques dans tous les domaines, de la préparation à l'exécution des travaux. Dans ce cadre, il réalise des mesures et des visites de surveillance sur les chantiers.

Il fait respecter les règles et procédures en matière de sécurité – radioprotection et veille à leur application stricte dans l'ensemble des installations. Il vérifie l'étalonnage et le bon fonctionnement des appareils de mesure, effectue les mesures périodiques nécessaires (irradiation, contamination des locaux, contrôle radiologique sur les personnes et les matériels), évalue

les risques et met à jour la signalisation à l'entrée des locaux pour permettre au personnel de se prémunir contre ces risques.

Il garantit la sécurité des intervenants sur les chantiers et les conseille. Dans ce cadre, il peut également être amené à contribuer à la formation du personnel en matière de radioprotection et à participer aux études et aux analyses permettant de diminuer la dosimétrie sur les chantiers.

Conditions d'exercice et aptitudes

- . Disponibilité,
- . Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- . Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- . Facilités dans l'utilisation des outils informatiques.
- . Habilitations électriques et mécaniques,
- . Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Comportement exemplaire sur le terrain,
- Bonne connaissance de la réglementation,
- Esprit d'équipe,
- Ecoute,
- Sens du relationnel,
- Rigueur, minutie,
- Capacité à bien communiquer,
- Attitude interrogative.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 600 € à 1 900 €.
- confirmé de 1 900 € à 2 600 €.

Formation et expérience

- BAC professionnel : Techniques d'Interventions sur Installations Nucléaires (TIIN), Environnement Nucléaire, Hygiène et Environnement,
- BTS : Contrôle des Rayonnements Ionisants et Applications Techniques de Projection (CRIATP), Environnement Nucléaire (EN),
- DUT : Hygiène Sécurité Environnement (HSE) permettant d'évoluer rapidement vers des postes d'encadrement ou de préparation,
- Licences Professionnelles : Gestion des Risques en Entreprise, Santé, Sécurité, Radioprotection (GRESSER) et Maîtrise des Risques Industriels et Environnementaux (MRIE),
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Perspectives d'évolution

Des évolutions sont possibles vers des postes de chef d'équipe, de responsable de chantier, de projet, de chargé d'affaires ou de gestionnaire de prestation.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)





SOUDEUR

FEMME/HOMME

Mon métier

Le soudeur réalise des travaux d'assemblage, d'installation, de modification et de maintenance des réseaux de tuyauterie ou de grands ensembles chaudronnés.

Le soudeur assemble, répare les pièces préparées par les tuyauteurs ou chaudronniers. Il met en oeuvre différents procédés de soudage (l'arc, par friction, laser, par faisceau d'électron, etc) car ces derniers varient en fonction de l'épaisseur des matériaux à souder et de la nature du métal utilisé. Les matériaux rencontrés sont le plus souvent en métal, mais aussi en matériaux composites.

Ces assemblages s'effectuent en atelier ou directement sur site et sont réalisés à partir de plans en 3D.

Le soudeur participe aux activités de montage/ assemblage/manutention avec le tuyauteur, soit pour monter à partir des plans d'ensemble les tronçons de caissons ou de tuyauteries préfabriqués en atelier, soit pour réaliser des interventions de modifications ou d'entretien sur les réseaux de tuyauteries existants. Le soudeur travaille principalement sur chantier (moins de 10% en atelier).

Conditions d'exercice et aptitudes

- . Disponibilité,
- . Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- . Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- . Capacité à travailler avec des machines complexes (cellules robotisées de soudage à l'arc ou les machines à souder par faisceau d'électrons),
- . Habilitations électriques et mécaniques,
- . Facilités dans l'utilisation des outils informatiques,
- . Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Bonne aptitude manuelle,
- Capacité à bien communiquer et à analyser les risques liés à l'intervention,
- Rigueur, minutie, logique,
- Sens de l'organisation,
- Polyvalent,
- Esprit d'équipe,
- Attitude interrogative.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 600 € à 1 800 €.
- confirmé de 1 700 € à 2 500 €.

Formation et expérience

- CAP : Serrurerie, Métallerie, Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option B soudage,
- BAC professionnel : Technicien en Chaudronnerie Industrielle (TCI),
- BTS : Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle (CRCI),
- Mention Complémentaire (MC) : Technicien en soudage,
- Certificat EAPS de Spécialiste en soudage et construction soudée + diplôme International Welding Specialist (Centre Institut de Soudure),
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Perspectives d'évolution

L'automatisation et l'évolution des procédés de soudage créent des besoins en techniciens qualifiés. Après quelques années d'expérience, évolution possible vers des postes de chef d'équipe ou de chef de chantier. Le soudeur expérimenté pourra évoluer vers un poste de technicien en soudage. Il pourra exercer en bureau des méthodes ou en atelier et pourra travailler sur des machines de soudage automatiques pilotées à distance.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)





CHARGÉ D'AFFAIRES

FEMME/HOMME

Mon métier

Le chargé d'affaires a pour mission la gestion technique, commerciale, contractuelle, financière et managériale des contrats qui lui sont confiés.

Dans le cadre de son métier, le chargé d'affaires est amené à :

- Gérer et développer son portefeuille d'affaires et en garantir la rentabilité,
- Gérer les relations contractuelles auprès de ses clients et de ses fournisseurs,
- Répondre aux appels d'offres, participer aux études de faisabilité, établir l'offre technique et commerciale et négocier le contrat dans la limite de ses pouvoirs,
- Travailler en étroite collaboration avec les services supports de l'entreprise : gestion, commercial, achats, QSSE,
- Définir les postes à pourvoir pour la réalisation de ses affaires,
- Apporter l'expertise technique et le conseil à ses équipes,
- Garantir l'application des politiques et règles qualité, sécurité, environnement,
- Veiller au maintien et au développement des compétences de ses équipes,
- Assurer la bonne communication entre les équipes lors des différentes phases de l'affaire (préparation, lancement, réalisation, réception et clôture du chantier),
- Assurer la maîtrise du planning, des coûts et délais ainsi que de la qualité des prestations,
- Réaliser des visites de contrôle d'exécution sur ses affaires,
- Exploiter et consolider les éléments du retour d'expérience.

Conditions d'exercice et aptitudes

- . Communication écrite et orale claire et synthétique,
- . Connaissance du droit du travail, du droit commercial et de la réglementation liée à l'activité en centrale nucléaire,
- . Mobilité,
- . Maîtrise des outils informatiques (Excel, Word, PPT, logiciel de gestion d'affaires de l'entreprise et outils collaboratifs web),
- . Respect des règles de sécurité et de sûreté.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Autonomie,
- Savoir prendre des décisions,
- Anticipation, ténacité,
- Forte disponibilité,
- Résilience,
- Aisance relationnelle,
- Analyse et synthèse des informations,
- Esprit d'équipe, empathie,
- Leadership,
- Aptitude à convaincre,
- Sens des responsabilités.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 2 000 € à 2 450 €.
- confirmé de 2 600 € à 3 600 €.

Formation et expérience

- BAC+2 à BAC+5 : commerce ou ingénierie.
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Il justifie d'une solide connaissance technique et/ou gestion commerciale.

Perspectives d'évolution

Après quelques années d'expérience, des évolutions sont possibles vers des postes de responsable d'agence, et de chef de service.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)





PRÉPARATEUR

(CHAUDRONNERIE - ÉLECTRICITÉ - MÉCANIQUE - ROBINETTERIE)

FEMME/HOMME

Mon métier

Le préparateur en centrale nucléaire a en charge la réalisation des activités de maintenance préventive et/ou les activités fortuites issues d'une demande de travail. Il effectue un diagnostic ainsi que des visites terrain pour vérifier la concordance des données ou pour réaliser des examens d'expertise et/ou d'adéquation. Sur un arrêt de tranche de type visite partielle, le préparateur peut préparer entre 800 et 1200 dossiers hors fortuits.

Dans le cadre de son métier, le préparateur est amené à :

- Analyser et planifier ses activités en respectant les contraintes, les coactivités et le cadencement de la préparation,
- Analyser les Dossiers de Réalisation de Travaux,
- Rédiger et/ou contrôler les analyses de risques,
- Analyser et faire la demande des besoins en logistique,
- Emettre les demandes de Régime de Travail Radiologique,
- Emettre les demandes de régime de consignation,
- Réserver les pièces de rechange et outillages nécessaires,
- Contrôler les Ordres de Travaux par rapport au besoin de cette maintenance (procédures, plans, ...),
- Participer aux réunions de planification, de service, d'équipe et de suivi d'arrêt de tranche,
- Apporter l'expertise technique et le conseil à ses équipes,
- Prévoir les emplacements de colisage nécessaires,
- Suivre la réalisation des activités de maintenance,
- Analyser le résultat et la conformité des interventions,
- Gérer en temps réel les aléas liés aux activités qu'il suit,
- Analyser les comptes-rendus d'intervention,
- Participer à la rédaction du Retour d'Expérience.

Conditions d'exercice et aptitudes

- Disponibilité,
- Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- Qualités rédactionnelles indispensables pour la préparation des documents et échanges avec les clients, fournisseurs, hiérarchies ou collaborateurs sous sa responsabilité,
- Connaissance des installations,
- Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- Maîtrise de l'outil informatique et des différents logiciels du client,
- Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnement ionisant, travaux en hauteur, à la chaleur, en espaces confinés.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Sens de l'analyse, du relationnel et de la communication,
- Capacité à bien communiquer et analyser les risques liés à l'intervention,
- Méthode, rigueur,
- Esprit d'équipe, initiative,
- Attitude interrogative.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 800 € à 2 000 €.
- confirmé de 2 000 € à 2 600 €.

Formation et expérience

- BAC professionnel à BAC+2, il justifie d'une expérience dans son domaine technique de plusieurs années.
 - en électricité : BAC professionnel, BTS / DUT à dominante électrotechnique ou électrique.
 - en chaudronnerie, mécanique, robinetterie : BAC professionnel, DUT à dominante chaudronnerie ou mécanique.

En chaudronnerie, il est nécessaire de connaître les réglementations concernant les équipements sous pressions ainsi que le RCCM, le CODAP et le CODETI.

- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Perspectives d'évolution

Après quelques années d'expérience, des évolutions sont possibles vers des postes de chef d'équipe, de responsable de site, et de responsable d'affaires.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)





TECHNICIEN MÉTHODE

(CHAUDRONNERIE-ÉLECTRICITÉ-MÉCANIQUE-ROBINETTERIE)

FEMME/HOMME

Mon métier

Le technicien méthode met à jour le fond documentaire de l'installation et dans ce cadre intègre le prescritif de maintenance préventive et réglementaire dans le système d'information. Il intervient sur une base de données en effectuant un travail en profondeur à la suite d'une modification des modes opératoires.

Dans le cadre de son métier, le technicien méthode est amené à :

- Effectuer la création des interventions modèles,
- Rédiger ou intégrer les procédures de maintenance nécessaires à ses activités,
- Identifier et renseigner dans le système d'information les pièces de rechange nécessaires à ces interventions,
- Planifier ces interventions modèles dans le respect des prescritifs de maintenance ou réglementaires,
- Analyser les dossiers de modification réalisées ou à venir,
- Contrôler les plans selon sa spécialité,
- Intégrer les différentes modifications,
- Effectuer la création des nouveaux équipements ou leur mise à jour dans le système d'information,
- Emettre les demandes de création des pièces de rechange et des modèles industriels du client,
- Effectuer des visites terrain pour s'assurer de la conformité documentaire du dossier,
- Respecter les règles qualité, sécurité, environnement.

Conditions d'exercice et aptitudes

- . Disponibilité,
- . Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- . Qualités rédactionnelles indispensables pour la préparation des documents et échanges avec les clients, hiérarchies, fournisseurs ou collaborateurs sous sa responsabilité,
- . Connaissance des installations,
- . Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- . Maîtrise de l'outil informatique et les différents logiciels du client,
- . Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnement ionisant, travaux en hauteur, à la chaleur, en espaces confinés.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).

Qualités requises

- Sens de l'analyse, du relationnel et de la communication,
- Capacité à bien analyser les risques liés à l'intervention,
- Communication écrite et orale claire et synthétique,
- Méthode, rigueur,
- Autonomie,
- Attitude interrogative.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 800 € à 2 000 €.
- confirmé de 2 000 € à 2 600 €.

Formation et expérience

- BAC professionnel à BAC+2, il justifie d'une expérience dans son domaine technique de plusieurs années.
 - en électricité : BAC professionnel, BTS / DUT à dominance électrotechnique ou électrique.
 - en chaudronnerie, mécanique, robinetterie : BAC professionnel, DUT à dominante chaudronnerie ou mécanique.

En chaudronnerie, il est nécessaire de connaître les réglementations concernant les équipements sous pressions ainsi que le RCCM, le CODAP et le CODETI.

- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Perspectives d'évolution

Après quelques années d'expérience, des évolutions sont possibles vers des postes de chef d'équipe, de responsable de site, et de responsable d'affaires.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)

